

## **CIFE**

**Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital de 24 000 000 €uros**

**Siège social : Challenge 92, 101 Avenue François Arago – 92000 NANTERRE**

**R.C. NANTERRE 855 800 413 – Code APE : 6420 Z**

**www.infe.fr**

## **AVIS DE CONVOCATION**

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE**

**DU 19 JUIN 2018 à 15 Heures 00**

**FNTP**

**3 rue de Berri**

**75008 PARIS**

**Salle Léon Eyrolles, 2<sup>ème</sup> étage**

### **SOMMAIRE**

- 1 Convocation à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des Actionnaires du 19 Juin 2018 et ordre du jour de cette Assemblée**
- 2 Comment exercer votre droit de vote ?**
- 3 Exposé sommaire**
- 4 Résultats financiers des cinq derniers exercices**
- 5 Projet de résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 19 Juin 2018**
- 6 Les informations sur les Administrateurs proposés au renouvellement de mandat**
- 7 Demande d'envoi de renseignements**
- 8 Un exemplaire de pouvoir et de vote par correspondance avec enveloppe timbrée pour retour**

## **CIFE**

**Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital de 24 000 000 €uros**

**Siège social : Challenge 92, 101, Avenue François Arago – 92000 NANTERRE**

**RCS NANTERRE 855 800 413 – Code APE : 6420 Z**

[www.infe.fr](http://www.infe.fr)

### **AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE**

Mmes et MM. les Actionnaires de CIFE sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Mixte Ordinaire annuelle et Extraordinaire, le **Mardi 19 JUIN 2018** à 15 heures 00, à la **FNTP, 3 rue de Berri, 75008 PARIS, Salle Léon Eyrolles, 2ème étage**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

#### **ORDRE DU JOUR**

##### ***I – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE***

- Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017 ;
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017 ;
- Affectation du résultat social de l'exercice 2017 ;
- Approbation des conventions conclues et/ou autorisées au cours de l'exercice 2017 et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés ;
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions ;
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Nicole DURIEUX pour une durée de 3 années ;
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Daniel TARDY pour une durée de 3 années ;
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Olivier TARDY pour une durée de 3 années ;
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Marie-Christine THERON pour une durée de 3 années ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Approbation des principes, critères de détermination et d'attribution des éléments de rémunération attribuables aux dirigeants mandataires sociaux ;
- Approbation des éléments composant la rémunération totale versée ou attribuée au titre de l'exercice 2017 aux dirigeants mandataires sociaux.

##### ***II – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE***

- Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ;
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de la société et des sociétés du Groupe CIFE dans le cadre de plans d'épargne ;
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions détenues en propre par la Société.

##### ***III – DISPOSITION COMMUNE***

- Délégation de pouvoirs à l'effet d'accomplir les diverses formalités.

#### **RESOLUTIONS**

Le texte intégral des résolutions soumises par le Conseil d'Administration à l'approbation de l'Assemblée Générale a été publié dans l'avis préalable à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire inséré dans le numéro 55 du Bulletin des Annonces légales et Obligatoires du 7 Mai 2018.

---

## **A – PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**

### **A1 – Dispositions générales :**

Tout Actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette Assemblée Générale sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions.

Les Actionnaires pourront participer à l'Assemblée Générale :

- soit en y assistant personnellement ;
- soit en votant par correspondance ;
- soit en se faisant représenter en donnant pouvoir au Président, à leur conjoint ou partenaire avec lequel a été conclu un pacte civil de solidarité, ou à un autre Actionnaire, ou à toute autre personne (physique ou morale) de leur choix dans les conditions prévues à l'article L.225-106 du Code de commerce ou encore sans indication de mandataire. Il est précisé que pour toute procuration donnée par un Actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Conformément à l'article R.225-85 du code de commerce, seront seuls admis à assister à l'Assemblée Générale, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance les Actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité :

- a) en ce qui concerne leurs actions nominatives, par l'inscription de ces actions à leur nom en compte nominatif pur ou administré ;
- b) en ce qui concerne leurs actions au porteur, par leur inscription ou leur enregistrement comptable dans les comptes de titres au porteur tenus par leurs intermédiaires financiers habilités, constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers et annexée au formulaire de vote par correspondance, à la procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'Actionnaire ou pour le compte de l'Actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Ces formalités doivent être accomplies au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée soit le Vendredi 15 Juin 2018 à zéro heure, heure de Paris.

Par ailleurs, il n'est pas prévu de vote par visioconférence ou par des moyens de télécommunication pour cette Assemblée. En conséquence, aucun site internet visé à l'article R.225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

### **A2 – Pour assister à l'Assemblée Générale :**

Les Actionnaires désirant assister à cette Assemblée Générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- a) les Actionnaires nominatifs pourront en faire la demande directement à la SA CIFE - Assemblée Générale - 1 Boulevard Salvador Allende - Immeuble Salorges 2 – BP 88652 – 44186 NANTES CEDEX 4.
- b) les Actionnaires au porteur devront demander à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leurs comptes-titres qu'une carte d'admission leur soit adressée par la SA CIFE - Assemblée Générale - 1 Boulevard Salvador Allende - Immeuble Salorges 2 – BP 88652 – 44186 NANTES CEDEX 4, au vu de l'attestation de participation qui aura été transmise à ce dernier.

Les Actionnaires au porteur souhaitant assister à l'Assemblée Générale et n'ayant pas reçu leur carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le Vendredi 15 Juin 2018 à zéro heure, heure de Paris devront présenter une attestation de participation délivrée par leur intermédiaire financier habilité conformément à la réglementation, les Actionnaires au nominatif pouvant se présenter sans formalités préalables sur le lieu de l'Assemblée Générale.

Les Actionnaires au porteur et au nominatif doivent être en mesure de justifier de leur identité pour assister à l'Assemblée Générale.

### **A3 – Pour voter par correspondance ou par procuration :**

Les Actionnaires ne souhaitant pas assister personnellement à l'Assemblée Générale et désirant être représentés ou voter par correspondance devront :

- a) pour les Actionnaires nominatifs, renvoyer le formulaire unique de pouvoirs et de vote par correspondance qui leur sera adressé avec le dossier de convocation, à la SA CIFE - Assemblée Générale - 1 Boulevard Salvador Allende - Immeuble Salorges 2 - BP 88652 – 44186 NANTES CEDEX 4.
- b) pour les Actionnaires au porteur, demander à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte-titres, un formulaire unique de pouvoirs et de vote par correspondance et le lui rendre complété, l'intermédiaire habilité se chargeant de la transmission de ce formulaire unique accompagné de l'attestation de participation, à SA CIFE - Assemblée Générale - 1 Boulevard Salvador Allende - Immeuble Salorges 2 - BP 88652 – 44186 NANTES CEDEX 4.

Au plus tard le vingt et unième jour précédant l'Assemblée, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera mis en ligne sur le site de la société.

Les formules uniques, qu'elles soient utilisées à titre de pouvoirs ou pour le vote par correspondance, devront être reçues par SA CIFE au plus tard le troisième jour précédant l'Assemblée Générale, soit le Jeudi 14 Juin 2018, pour être prises en considération.

Conformément à la réglementation en vigueur, et sous réserve d'avoir signé un formulaire de procuration dûment complété, la notification à la société de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- pour les Actionnaires au nominatif pur, en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante : [contact.cife@etpo.fr](mailto:contact.cife@etpo.fr). Le message devra préciser les nom, prénom et adresse de l'Actionnaire ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué,
- pour les Actionnaires au nominatif administré ou au porteur, en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante : [contact.cife@etpo.fr](mailto:contact.cife@etpo.fr). Le message devra préciser les nom, prénom, adresse et références bancaires complètes de l'Actionnaire ainsi que les nom, prénom et adresse du

mandataire désigné ou révoqué. Les Actionnaires concernés devront demander impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier, mail ou par télécopie) à SA CIFE - Assemblée Générale - 1 Boulevard Salvador Allende - Immeuble Salorges 2 - BP 88652 – 44186 NANTES CEDEX 4.

#### **A4 – Cession par les Actionnaires de leurs actions avant l'Assemblée Générale :**

Tout Actionnaire ayant déjà retourné son formulaire unique de pouvoirs et de vote par correspondance ou ayant demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut céder tout ou partie de ses actions jusqu'au jour de l'Assemblée Générale.

Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré à zéro heure, heure de Paris, précédant l'Assemblée, l'intermédiaire financier habilité teneur de compte notifie la cession à SA CIFE - Assemblée Générale – 1 Boulevard Salvador Allende - Immeuble Salorges 2 - BP 88652 – 44186 NANTES CEDEX 4 et fournit les éléments afin d'annuler le vote ou de modifier le nombre d'actions et de voix correspondant au vote.

Aucun transfert d'actions réalisé après le deuxième jour ouvré à zéro heure, heure de Paris, précédant l'Assemblée, quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifié ou pris en compte, nonobstant toute convention contraire.

#### **B – MODALITES D'EXERCICE DE LA FACULTE DE POSER DES QUESTIONS ECRITES**

Tout Actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles le Conseil d'Administration répondra au cours de l'Assemblée. Pour être recevables, ces questions écrites doivent être envoyées au siège administratif de la SA CIFE - Assemblée Générale - 1 Boulevard Salvador Allende - Immeuble Salorges 2 - BP 88652 – 44186 NANTES CEDEX 4, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au président du Conseil d'Administration au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le Mercredi 13 Juin 2018. Ces questions écrites doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier.

Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu ou porteront sur le même objet. Les réponses aux questions écrites pourront être publiées directement sur le site Internet de la société, à l'adresse suivante : [www.infe.fr](http://www.infe.fr) – rubrique Finances – onglet Assemblée Générale.

#### **C – DOCUMENTS ET INFORMATIONS MIS A LA DISPOSITION DES ACTIONNAIRES**

Les documents qui doivent être tenus à la disposition des Actionnaires dans le cadre de l'Assemblée Générale le seront dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'ensemble des documents et informations relatifs à l'Assemblée Générale et mentionnées à l'article R.225-73-1 du Code de commerce pourront également être consultés sur le site de la société [www.infe.fr](http://www.infe.fr) - rubrique Finances – onglet Assemblée Générale, à compter du vingt et unième jour précédant l'Assemblée Générale, soit à compter du Mardi 29 Mai 2018.

Le Conseil d'Administration

## Comment exercer votre droit de vote ?

**Pour assister physiquement à l'Assemblée :**

Cochez la case **A**

**Vous souhaitez prendre part au vote, mais vous ne pouvez assister à l'Assemblée :**

Cochez la case **B**

**3 possibilités s'offrent à vous**

- 1 - Donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ;
- 2 - Donner pouvoir à une personne dénommée ;
- 3 - Voter par correspondance

IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso

<b>A</b>	<input type="checkbox"/> Je désire assister à cette Assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire	<b>CIFE</b>
<b>B</b>	<input type="checkbox"/> J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes	

<p style="text-align: center;"><b>COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES</b></p> <p style="font-size: small;">S.A. au Capital de 24 000 000 Euros Siège social 101, avenue François ARAGO - 92 000 NANTERRE RCS NANTERRE 855 800 413</p>	<p><b>ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU MARDI 19 JUIN 2018</b></p> <p>à 15h00 - FNTP - Salle Léon Eyrolles, 2ième étage 3, rue de Berri, 75 008 PARIS</p>	<p style="text-align: center; font-size: small;">CADRE RESERVE A LA SOCIETE</p> <p>Identifiant _____ Nombre d'actions _____ Nominatif Porteur Nombre de voix: _____</p>
--	--	---

<b>1</b>	<p style="text-align: center;"><b>JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE et je l'autorise à voter en mon nom</b></p> <p style="text-align: center; font-size: small;">dater et signer au bas du formulaire, sans rien remplir - cf. au verso renvoi (1)</p>
----------	--

<b>2</b>	<p style="text-align: center;"><b>JE VOTE PAR CORRESPONDANCE</b> <small>cf. au verso renvoi (2)</small></p> <p style="font-size: x-small;">Je vote <b>POUR</b> à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration à l'<b>EXCEPTION</b> de ceux que je signale en noirissant comme ce <input type="checkbox"/> la case correspondante et pour lesquels je vote <b>CONTRE</b> ou je m'abstiens.</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%; text-align: center;">1</td><td style="width: 5%; text-align: center;">2</td><td style="width: 5%; text-align: center;">3</td><td style="width: 5%; text-align: center;">4</td><td style="width: 5%; text-align: center;">5</td><td style="width: 5%; text-align: center;">6</td><td style="width: 5%; text-align: center;">7</td> <td style="width: 5%;"></td><td style="width: 5%;"></td><td style="width: 5%;"></td><td style="width: 5%;"></td><td style="width: 5%;"></td><td style="width: 5%;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td><td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td><td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td><td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td><td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td><td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td><td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Non Abst</td><td style="text-align: center;">Oui</td><td style="text-align: center;">Non Abst</td><td style="text-align: center;">A</td><td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td><td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">8</td><td style="text-align: center;">9</td><td style="text-align: center;">10</td><td style="text-align: center;">11</td><td style="text-align: center;">12</td><td style="text-align: center;">13</td><td style="text-align: center;">14</td> <td style="text-align: center;">B</td><td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td><td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td><td style="text-align: center;">E</td><td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td><td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">15</td><td style="text-align: center;">16</td><td style="text-align: center;">17</td><td style="text-align: center;">18</td><td style="text-align: center;">19</td><td style="text-align: center;">20</td><td style="text-align: center;">21</td> <td style="text-align: center;">C</td><td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td><td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td><td style="text-align: center;">F</td><td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td><td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> </table> <p style="font-size: x-small;">Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés à l'Assemblée - Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale de voter en mon nom - Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre) - Je donne procuration, cf. au verso renvoi (3), à M., Mme ou Mlle, Raison sociale _____ pour voter en mon nom.</p>	1	2	3	4	5	6	7							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui	Non Abst	Oui	Non Abst	A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	8	9	10	11	12	13	14	B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	15	16	17	18	19	20	21	C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	F	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p style="text-align: center;"><b>3</b></p> <p style="text-align: center;"><b>JE DONNE POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMEE</b> <small>cf. au verso renvoi (3)</small></p> <p>Je donne pouvoir à : M., Mme ou Mlle, Raison sociale _____ Adresse _____ pour me représenter à l'Assemblée mentionnée ci-dessus.</p> <p style="font-size: x-small;"><b>ATTENTION</b> S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions que vous avez données, ne seront valides que si elles sont directement enregistrées par votre teneur de compte</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%; border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p style="font-size: x-small;"><b>Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire</b> (A recopier le cas échéant)</p> </td> <td style="width: 30%; border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p style="font-size: x-small;"><b>Date et Signature</b></p> </td> </tr> </table>	<p style="font-size: x-small;"><b>Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire</b> (A recopier le cas échéant)</p>	<p style="font-size: x-small;"><b>Date et Signature</b></p>
1	2	3	4	5	6	7																																																			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui	Non Abst	Oui	Non Abst	A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																												
8	9	10	11	12	13	14	B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																													
15	16	17	18	19	20	21	C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	F	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																													
<p style="font-size: x-small;"><b>Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire</b> (A recopier le cas échéant)</p>	<p style="font-size: x-small;"><b>Date et Signature</b></p>																																																								

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard le **14 JUIN 2018** à SA CIFE, Assemblée Générale, 1 boulevard Salvador Allende

**Vous êtes actionnaire au porteur :**  
Votre teneur de compte doit joindre au formulaire l'attestation de participation

**IMPORTANT : Dans tous les cas :**  
Datez et signez dans la case **C**

Pour une information plus détaillée, vous pouvez vous reporter à l'Avis préalable et à l'avis de convocation disponibles sur notre site [www.infe.fr](http://www.infe.fr)

## Exposé Sommaire sur Résultats Annuels 2017

Le Conseil d'Administration réuni le **17 Avril 2018**, a arrêté les comptes sociaux, ainsi que les comptes consolidés de l'exercice 2017. Ces derniers sont établis selon les normes comptables internationales IFRS.

Comptes Consolidés (en K€)	2017	2016	Var.
Chiffres d'affaires	161 627	152 965	5,66%
Résultat Opérationnel	-4 753	5 075	NS
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>- 3 210</b>	<b>5 785</b>	<b>NS</b>
<b>Part du Groupe</b>	<b>-3 288</b>	<b>5 076</b>	<b>NS</b>
<b>Intérêts Minoritaires</b>	<b>78</b>	<b>709</b>	<b>NS</b>

Le Groupe **CIFE** a réalisé un **chiffre d'affaires annuel consolidé** en hausse de **5,6 %** à **161,6 M€** contre **152,9 M€** en 2016. Cette hausse est liée à la prise en compte en 2017, pour **13 M€** de l'activité canadienne de **ETPO GEODEX** dont les actifs ont été acquis à la fin de l'exercice 2016. A périmètre constant, notre activité serait en baisse de **3,5%** par rapport à 2016.

L'**activité BTP** qui représente 94% de l'activité totale affiche une hausse de près de **5 %** pour s'établir à **151,8 M€** contre **143,8 M€** en 2016.

L'**activité immobilière** est, quant à elle, en augmentation de **7,6 %** avec un volume de **9,9 M€** contre **9,2 M€** en 2016. Cette activité correspond essentiellement à 3 programmes immobiliers en France pour **6,9 M€** et à la poursuite de la commercialisation du stock en Roumanie pour **1,8 M€**.

Le **résultat opérationnel total** est une perte de **4,7 M€** contre un profit de **5,1 M€** en 2016. Rapporté à notre chiffre d'affaires, ce résultat correspond à **- 2,94%** du chiffre d'affaires contre **+ 3,32%** en 2016. Nos pertes sont liées principalement à l'activité Bâtiment, notamment sur deux chantiers en région parisienne et à des difficultés aux Antilles et au Canada.

L'**activité BTP** a dégagé une perte opérationnelle de **6,1 M€** soit **- 4,02 %** de marge pour un chiffre d'affaires de **151,8 M€** en 2017, contre un profit de **4,1 M€** soit **2,89 %** de marge pour un chiffre d'affaires de **143,8 M€** l'année précédente.

Le résultat opérationnel de l'activité immobilière est un profit de **1,4 M€**, contre un profit de **0,9 M€** en 2016.

En diminution en volume de **68 %**, notre **EBITDA** (RO retraité des dotations nettes aux amortissements et provisions) ressort en 2016 à **3,3 M€** (2,1% du CA) contre **10,4 M€** (6,8 % du CA) en 2016.

Le **résultat net consolidé** (part du Groupe) est en très forte diminution passant d'un profit de **5,1 M€** en 2016 à une perte nette de **3,3 M€** en 2017. Il représente **-2,03 %** du chiffre d'affaires contre **3,32 %** en 2016.

Le **résultat net part** du Groupe intègre cette année pour **0,1 M€** de **Crédit Impôt Recherche** (CIR) contre **0,3 M€** en 2016.

Ainsi, l'**activité BTP** a dégagé pour **- 4,1 M€** de résultat net (part du Groupe), contre un profit de **4,5 M€** en 2016.

L'**activité immobilière** a dégagé un profit net part du Groupe de **0,8 M€**, contre un profit de **0,6 M€** en 2016.

Le **résultat net par action** s'élève à **-2,74 €** contre **4,23 €** en 2016.

### Perspectives 2018

Le Groupe CIFE débute l'année 2018 avec un carnet de commandes travaux d'environ **154 M€** au 1<sup>er</sup> Janvier 2018 représentant environ une année d'activité. A périmètre constant, ce carnet est de 146 M€ soit en augmentation de 20% par rapport à celui enregistré à la même époque de l'année dernière. A partir des éléments connus et chantiers enregistrés à ce jour, nous prévoyons de maintenir un volume d'activité sur le 1<sup>er</sup> semestre 2018 équivalent à celui constaté au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

Nous allons poursuivre nos investissements humains ainsi qu'en matériels en 2018. Nous mettons également tout en œuvre pour retrouver une rentabilité opérationnelle afin de préserver au maximum notre capacité d'investissement et notre niveau d'emploi.

Nantes, le 18 Avril 2018

**A propos du Groupe** : Les cœurs de métier du Groupe sont la **construction** (Travaux maritimes ou fluviaux et travaux sous-marins – Ouvrages d'art, génie civil et travaux spéciaux - Bâtiment) et l'**immobilier** (Promotion immobilière – Montage immobilier). Avec plus de 600 collaborateurs, le Groupe est présent principalement en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer et au Canada.

Les **investissements**, en matériels notamment, se sont élevés en 2017 à **5,3 M€** contre **8,8 M€** en 2016.

Les **dettes financières** s'élèvent à **11,6 M€** (dont 1,2 M€ de découverts bancaires) à la fin de l'exercice, contre **15,1 M€** (dont 1,4 M€ de découverts bancaires) à la fin de l'exercice précédent. Le Groupe a financé cette année **90%** de ses investissements par levier bancaire. La part d'endettement à taux variable est nulle et la part à moins d'un an de l'endettement représente **30 %** de l'endettement total, contre **58 %** en 2016. La baisse de la dette financière correspond essentiellement au remboursement intégral en 2017 pour **5 M€** de la ligne de financement à taux variable portée par la maison mère. Le ratio d'endettement (dettes financières sur capitaux propres consolidés) ressort en baisse à **12,3 %** contre **15,2 %** au 31 Décembre 2016. Enfin les dettes financières représentent **17 %** du montant consolidé du cash disponible, en baisse de **2 points** en relatif du 31 Décembre 2016.

La **trésorerie totale nette de découverts bancaires**, d'un montant de **64,4 M€** en intégrant les placements à court, moyen et long termes, est en diminution de **11,9 M€** sur l'exercice. La variation annuelle totale tient compte d'un flux négatif de trésorerie généré par l'activité de **- 1,4 M€**, complété d'un flux positif d'emprunt de **+ 4,9 M€**, et d'un flux de cession d'actifs pour **+ 0,5 M€**. Ces flux ont financé les investissements nets corporels et financiers pour **5,3 M€**, le remboursement des dettes financières pour **8,0 M€**, et le paiement des dividendes y compris minoritaires pour **2,1 M€**.

La structure financière du Groupe demeure solide, avec un **montant de fonds propres** à **93,9 M€** (dont 91,9 M€ part du Groupe) en diminution de **6,3 M€** par rapport au 31 Décembre 2016.

La société mère **SA CIFE** a dégagé une perte nette en 2017 de **- 3,6 M€** contre un bénéfice net de **4,6 M€** en 2016. La variation de résultat provient essentiellement de fortes dépréciations sur les titres, prêts et comptes-courants des filiales et de provisions et pertes sur écarts de change sur devises USD et CAD.

Compte-tenu des résultats du Groupe, Il sera proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui se réunira le mardi 19 Juin 2018, de ne pas procéder à un versement de dividende.

CIFE

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
<b>I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
- Capital social en KE (Nominal 20 € par action)	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000
- Nombre d'actions ordinaires existantes	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
- Nombre d'actions à dividende prioritaire existantes	-	-	-	-	-
- Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
. par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
. par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
<b>II - OPERATIONS &amp; RESULTATS DE L'EXERCICE (en KE)</b>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	1 535	1 397	1 391	1 453	1 340
- Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions (1)	4 505	4 740	4 727	5 283	665
- Impôts sur les bénéfices	891	50	50	-165	-161
- Participation des salariés due au titre de l'exercice					
- Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions (1)	4 017	1 767	2 152	4 609	-3 610
- Résultat distribué au titre de l'exercice (2)	1 656	1 680	1 704	1 740	
<b>III - RESULTAT PAR ACTION (en Euros)</b>					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	3,01	3,91	3,90	4,54	0,69
- Résultat après impôts, participations des salariés et amortissements et provisions (1)	3,35	1,47	1,79	3,84	-3,01
- Dividende net attribué à chaque action	1,38	1,40	1,42	1,45	
<b>IV - PERSONNEL</b>					
- Effectif moyen (en nombre d'employés)	3	3	3	3	6
- Montant de la masse salariale en KE	474	569	723	584	406
- Montant des sommes versées au titre des charges sociales et des avantages en KE	167	181	256	162	120

(1) Déduction faite des reprises sur provisions devenues sans objet (selon les recommandations de l'AMF)

(2) Au titre de 2017 : Sous réserve de l'approbation de la 3ième résolution de l'AG du 19 Juin 2018

# CIFE

## Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 19 Juin 2018

### TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

#### I – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

##### PREMIERE RESOLUTION (Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes sociaux de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte de **3 609 619 euros**, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

L'Assemblée Générale approuve l'absence de dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4° du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

##### DEUXIEME RESOLUTION (Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte nette consolidée part du Groupe de **3 288 488 euros**. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

##### TROISIEME RESOLUTION (Affectation du résultat social de l'exercice 2017)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir constaté que la perte au titre de l'exercice s'élève à **3 609 618,79 Euros**, approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration. En conséquence, elle décide que :

- La perte nette de l'exercice s'élevant à :	( 3 609 618,79) €
- Augmentée du report à nouveau précédent de :	4 307 890,36 €
	<hr/>
- Formant un total de :	698 271,57 €

Sera réparti comme suit :

- Affectation à la réserve légale	- €
- Affectation à la réserve facultative	- €
- Distribution aux 1 200 000 actions d'un dividende global de <b>0,00 €</b> par action	- €
- Prélèvement, pour être reporté à nouveau, de la somme de :	698 271,57 €
	<hr/>

TOTAL 698 271,57 €

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende par action	Dividende total	Nombre total d'actions	Nombre d'actions rémunérées
2014	1,40 €	1 680 000 €	1 200 000	1 200 000
2015	1,42 €	1 704 000 €	1 200 000	1 200 000
2016	1,45 €	1 740 000 €	1 200 000	1 200 000

##### QUATRIEME RESOLUTION (Approbation des conventions visées par l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont mentionnées.



#### CINQUIEME RESOLUTION

##### (Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement de la Commission Européenne n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à acheter ou faire acheter par la Société ses propres actions en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- Leur attribution ou leur vente au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés de son groupe dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions, ou ;
- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou ;
- Leur conservation en vue de leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre de toutes opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable, ou ;
- Leur remise lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la société, ou ;
- Leur annulation, sous réserve de l'adoption de la quatorzième résolution, ou ;
- La mise en œuvre de toute pratique de marché ou objectif qui viendrait à être admis par la loi, la réglementation en vigueur ou l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

Le nombre maximal d'actions à acquérir dans le cadre de la présente résolution est fixé à 10 % des actions composant le capital de la société, au moment du rachat, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2017, 120 000 actions, sachant que le pourcentage s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente Assemblée.

Toutefois, et conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées, dans le respect des règles édictées par les autorités de marchés, à tout moment et par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés (à l'exclusion de l'utilisation d'options d'achat). La part maximale du capital acquise, cédée, échangée ou transférée par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat des actions est fixé à **65 euros** (soixante-cinq euros) par action (hors frais).

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence d'éventuelles opérations financières sur la valeur de l'action dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le montant maximum hors frais destiné à la réalisation du programme de rachat d'actions visé ci-dessus est de **7 800 000 euros**.

Cette autorisation est donnée pour une période de **dix-huit mois** à compter du jour de la présente Assemblée. Elle met fin à toute autorisation antérieure ayant le même objet.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de décider et d'effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

#### SIXIEME RESOLUTION

##### (Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Nicole DURIEUX)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de **Madame Nicole DURIEUX** pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en l'an 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

#### SEPTIEME RESOLUTION

##### (Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Daniel TARDY)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de **Monsieur Daniel TARDY** pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en l'an 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

#### HUITIEME RESOLUTION

##### (Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Olivier TARDY)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de **Monsieur Olivier TARDY** pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en l'an 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

**NEUVIEME RESOLUTION**  
**(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Marie-Christine THERON)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de **Madame Marie-Christine THERON** pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en l'an 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

**DIXIEME RESOLUTION**  
**(Fixation des jetons de présence)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de maintenir à **20 000 Euros**, la rémunération annuelle allouée au Conseil d'Administration au titre de jetons de présence et de maintenir, dans le cadre des comités spécialisés, une enveloppe complémentaire annuelle de **12 000 Euros** pour l'exercice 2018.

**ONZIEME RESOLUTION**  
**(Approbation des principes, critères de détermination et d'attribution des éléments de rémunération attribuables aux dirigeants mandataires sociaux)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux en raison de leurs mandats, tels que détaillés dans le rapport du Conseil d'Administration.

**DOUZIEME RESOLUTION**  
**(Approbation des éléments composant la rémunération totale versée ou attribuée au titre de l'exercice 2017 aux dirigeants mandataires sociaux)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 II du Code de commerce, approuve la rémunération totale et les avantages de toute nature dus ou attribués au dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2017 en raison de leurs mandats, tels que détaillés dans le rapport du Conseil d'Administration.

**II – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**TREIZIEME RESOLUTION**  
**(Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de la société et des sociétés du Groupe CIFE dans le cadre de plans d'épargne)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et de celui des Commissaires aux Comptes, statuant en application des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6, L. 225-138-1 et L. 228-du Code de Commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail :

- Délégué au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, dans la limite de 3 % du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'Administration décidant l'émission ;
- Réserve ces émissions au profit des salariés adhérant à un Plan d'Epargne d'Entreprise de la Société et, le cas échéant, des entreprises qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, dans les conditions prévues à l'article L. 3332-2 du Code du travail ;
- Décide de supprimer au profit des bénéficiaires mentionnés ci-dessus le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres émis en vertu de la présente résolution et de renoncer à tout droit aux titres qui seraient attribués en vertu de la présente résolution ;
- Décide que le prix de souscription des actions nouvelles ne pourra être inférieur à la moyenne des derniers cours cotés lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions et que le prix de souscription des autres valeurs mobilières sera calculé en cohérence avec ce qui précède ;
- Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation ou de subdélégation, dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente résolution et notamment, pour :
- Fixer les conditions et modalités des augmentations de capital et arrêter les dates, conditions et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente résolution ;
- Fixer les dates d'ouverture et clôture des souscriptions, le prix, la date de jouissance des titres émis, les modalités de libération des titres, consentir des délais pour leur libération ;
- Imputer, s'il le juge opportun, les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission ;
- Et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire et notamment conclure tous accords ou conventions notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la réalisation de la ou les augmentations de capital, modifier les statuts de la Société en conséquence, procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations des actions émises.

La présente délégation est conférée au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale.

**QUATORZIEME RESOLUTION**  
**(Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions détenues en propre par la Société)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre d'autorisations données à la société d'acquérir ses propres actions, et à réduire le capital à due concurrence.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, modifier les statuts, accomplir les formalités requises, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, avec faculté de subdélégation pour mettre en œuvre matériellement la réduction de capital qui sera décidée conformément à la présente résolution.

**III – DISPOSITIONS COMMUNES**

**QUINZIEME RESOLUTION**  
**(Pouvoirs pour les formalités)**

L'Assemblée Générale constate que tous pouvoirs sont donnés au Président du Conseil d'Administration, à son ou ses mandataires, et au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes aux fins d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

---

# COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES CIFE

SA à Conseil d'Administration au capital social de 24 000 000 €  
101, Avenue François Arago  
92017 NANTERRE

RC Nanterre 855 800 413 – APE 6420 Z  
Code ISIN : FR0000066219  
Euronext – Compartiment C

[www.infe.fr](http://www.infe.fr)

## Assemblée générale du 19 Juin 2018

### Informations sur Madame Nicole DURIEUX

Dans le cadre des dispositions des articles L. 225-115, 3° et R. 225-83, 5° du Code de commerce, vous trouverez ci-après les informations suivantes relatives à **Madame Nicole Durieux**, dont le mandat en tant qu'administrateur sera soumis à renouvellement lors de la prochaine Assemblée.

#### 1- Références professionnelles et activités professionnelles au cours des cinq dernières années:

**Nicole Durieux** (54 ans) est Professeur de Mathématiques et aussi Professeur de Sciences Economiques, en classes de Seconde et de Terminale, au sein du Groupe Scolaire Saint-Dominique au Pecq, depuis 2001. Elle est également, depuis 2012, Directrice du Lycée du Groupe Scolaire Saint-Dominique.

Fondé par des parents, avec 35 élèves en 1992, le Groupe Scolaire Saint-Dominique compte aujourd'hui près de 850 élèves, répartis en 32 classes, de la maternelle à la Terminale. Cet établissement dispense un enseignement équilibré, permettant de développer le sens de l'effort, la réflexion et les aptitudes sociales des élèves. Le taux de réussite au Baccalauréat 2017 y a été de 100%, avec 84% de mentions et 65% de mentions TB et B.

Nicole Durieux a auparavant co-fondé (en 1988), puis géré une entreprise d'import-export proposant des produits en provenance d'Asie, d'Autriche et d'Italie, via les comités d'entreprises, ainsi qu'une société de services à la personne, avant de rejoindre le Groupe Scolaire Saint-Dominique.

Elle a également été Professeur de Gestion et de Droit des Affaires dans le cursus de Formation Professionnelle Bancaire (cours pour adultes) de 1985 à 1988.

Nicole Durieux est diplômée (1984) de l'Université de Paris-Dauphine, avec une maîtrise en Finance et en Fiscalité.

#### 2- Emplois ou fonctions occupés dans la société:

D'avril 2002 à Juin 2008, Nicole Durieux a été représentante permanente de la société INGEBAT devenue SAS ALFRED DE MUSSET, société Administrateur de CIFE.

- Nicole Durieux est administrateur de CIFE depuis le 12 Juin 2008 ;
- Nicole Durieux est membre du Comité des rémunérations et nominations de CIFE depuis le 17 Avril 2017.

#### 3- Nombre d'actions de la société dont Nicole Durieux est titulaire ou porteur:

- 1 300 actions CIFE au nominatif en pleine propriété

Le 17 avril 2018.

# COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES CIFE

SA à Conseil d'Administration au capital social de 24 000 000 €  
101, Avenue François Arago  
92017 NANTERRE

RC Nanterre 855 800 413 – APE 6420 Z  
Code ISIN : FR0000066219  
Euronext – Compartiment C

[www.infe.fr](http://www.infe.fr)

## Assemblée générale du 19 Juin 2018

### Informations sur Monsieur Daniel TARDY

Dans le cadre des dispositions des articles L. 225-115, 3° et R. 225-83, 5° du Code de commerce, vous trouverez ci-après les informations suivantes relatives à **Monsieur Daniel TARDY**, dont le mandat en tant qu'administrateur sera soumis à renouvellement lors de la prochaine Assemblée.

#### 1- Références professionnelles et activités professionnelles au cours des cinq dernières années :

Diplômé de l'**Ecole Polytechnique**, Monsieur **Daniel Tardy** est **Ingénieur en chef du Génie Maritime** et **Docteur ès sciences**. De 1967 à 1971, il a dirigé successivement l'**Institut Universitaire de Technologie** (IUT) de Nantes et l'**Ecole Nationale Supérieure de Mécanique de Nantes** (Ecole centrale Nantes) où il a enseigné la résistance des matériaux en qualité de **Professeur des Universités** jusqu'en 1975.

Par ailleurs, il est actuellement **Président** de la **Fondation Ecole Française du Béton** et **Trésorier** de la **CICA** (Confédération des Fédérations Internationales d'Entrepreneurs de construction).

Monsieur **Daniel Tardy** a exercé en dehors du Groupe de nombreux mandats dont notamment :

- La présidence de **SMA-BTP Vie** de 1995 à 1999 ;
- La présidence de la **FNTP** de 1998 à 2005 ;
- La présidence de l'**IHEDATE** (Institut des Hautes Etudes d'Aménagement et de Développement des Territoires en Europe) de 2005 à 2016 ;
- La présidence de **FIEC** (Fédération de l'Industrie Européenne de Construction) de 2006 à 2008 ;
- La présidence de la **CICA** (Confédération des Fédérations Internationales d'Entrepreneurs de construction) de 2010 à 2012 ;
- Membre du collège de l'**ARAF** (Agence de régulation des activités ferroviaires) de 2010 à 2016 ;
- Membre puis Vice-Président et trésorier du **MEDEF** de 2000 à 2005 ;
- Membre du **CESE** (Conseil Economique Social et Environnemental) de 1999 à 2010.

Monsieur **Daniel Tardy** est Président des holdings familiales **SAS ALFRED DE MUSSET** (détention directe 724 375 titres CIFE soit 60,36% du capital) et **SAS EMBREGOUR** (détention directe 96 609 titres CIFE soit 8,05% du capital).

#### 2- Emplois ou fonctions occupés dans la société :

Après avoir été **Président Directeur Général** de CIFE depuis 1974, Monsieur **Daniel TARDY** a été nommé **Président d'honneur** de CIFE le 14 juin 2013 par le conseil d'administration.

Au sein du groupe, il a été également **Président Directeur Général** de la filiale principale **ETPO** de 1971 à 1997. Il est actuellement administrateur de **ETPO**.

#### 3- Nombre d'actions de la société dont Daniel Tardy est titulaire ou porteur :

- 120 titres CIFE en pleine propriété et 11 600 titres en usufruit

Le 17 avril 2018.

# COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES CIFE

SA à Conseil d'Administration au capital social de 24 000 000 €  
101, Avenue François Arago  
92017 NANTERRE

RC Nanterre 855 800 413 – APE 6420 Z  
Code ISIN : FR0000066219  
Euronext – Compartiment C

www.infe.fr

## Assemblée générale du 19 Juin 2018

### Informations sur Monsieur Olivier TARDY

Dans le cadre des dispositions des articles L. 225-115, 3° et R. 225-83, 5° du Code de commerce, vous trouverez ci-après les informations suivantes relatives à **Monsieur Olivier Tardy**, dont le mandat en tant qu'administrateur sera soumis à renouvellement lors de la prochaine Assemblée.

#### 1- Références professionnelles et activités professionnelles au cours des cinq dernières années :

**Olivier Tardy** (57 ans) a été nommé Président Directeur Général de **CIFE** le 14 Juin 2013. Il occupait la fonction de Directeur Général Délégué depuis le 27 Novembre 2012.

Auparavant, il a travaillé 26 années au **Boston Consulting Group** (BCG). Il a été successivement Consultant (1986-90), Manager (1990-93), Vice-Président (1993-2001), Responsable des activités Santé du bureau de Paris (1994-97), Responsable Europe de l'activité technologie et communications (2000-03), Senior Partner & Managing Director (depuis 2001), puis Responsable mondial du centre d'expertise « Mobile » (2003-07), et Co-responsable du centre d'expertise « Sales » (2008-11).

Il a aussi coordonné le recrutement pour le bureau de Paris entre 1989 et 1997 et a été responsable global de la relation avec l'INSEAD pour le BCG.

Olivier Tardy a travaillé avec les équipes de direction de quelques grandes firmes internationales, dans le secteur de la Pharmacie et des Biotech, des Technologies et des Télécoms, ainsi que dans l'Industrie électronique et automobile, sur des sujets de performance opérationnelle, de concurrence, ou de choix d'investissements liés à des évolutions technologiques.

Il a été membre du jury du « European Inventor of the Year Award », organisé par l'Office européen des brevets, en 2008 et en 2009.

Diplômé en 1982 de l'**Ecole Nationale des Ponts et Chaussées** et de l'**Imperial College** à Londres, il a reçu un **MBA de l'Université de Californie**, à Los Angeles en 1986.

Monsieur **Olivier Tardy** est Directeur Général de la holding familiale **SAS EMBREGOUR** (détention directe 96 609 titres CIFE soit 8,05% du capital).

#### 2- Emplois ou fonctions occupés dans la société :

- Olivier Tardy est administrateur d'**ETPO** depuis 17 Juin 1994 ;
- Il est aussi administrateur de la **CIFE** depuis le 17 Juin 1994 ;
- Il est également dirigeant de filiales du Groupe, le détail des mandats étant au § 2.6 page 38 du rapport annuel CIFE 2017.

#### 3- Nombre d'actions de la société dont Olivier Tardy est titulaire ou porteur :

- 14 783 au nominatif en pleine propriété

---

Le 17 avril 2018.

# COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES CIFE

SA à Conseil d'Administration au capital social de 24 000 000 €  
101, Avenue François Arago  
92017 NANTERRE

RC Nanterre 855 800 413 – APE 6420 Z  
Code ISIN : FR0000066219  
Euronext – Compartiment C

[www.infe.fr](http://www.infe.fr)

## Assemblée générale du 19 Juin 2018

### Informations sur Madame Marie-Christine THERON

Dans le cadre des dispositions des articles L. 225-115, 3° et R. 225-83, 5° du Code de commerce, vous trouverez ci-après les informations suivantes relatives à **Madame Marie-Christine Théron**, dont le mandat en tant qu'administrateur sera soumis à renouvellement lors de la prochaine Assemblée.

#### 1- Références professionnelles et activités professionnelles au cours des cinq dernières années:

**Marie-Christine Théron** (58 ans) est spécialiste des sujets de conduite du changement et de ressources humaines. Elle est Présidente de la société Avenir Dirigeant, Cabinet en gestion de carrière de cadres dirigeants, co-fondé en 2014.

Jusqu'en 2014, Marie-Christine Théron était Directrice Générale des Ressources Humaines et des Affaires Générales de SFR (près de 10 000 collaborateurs). Elle occupait précédemment les fonctions de Directrice des affaires sociales, du développement des ressources humaines et de la formation.

Marie-Christine Théron a rejoint Cegetel en 1998 en tant que Directrice des relations extérieures, puis de la communication et de la publicité. En 2004 elle devient Directrice des Ressources Humaines et de la communication. Suite au rachat de Cegetel par SFR, elle prend en charge l'innovation sociale et la formation chez SFR et est nommée Directrice Générale Adjointe ressources humaines et développement de SFR Service Client, qui compte alors 3 600 collaborateurs.

De 2014 à 2016, elle a également exercé des activités de conseil en tant que Senior Advisor au Boston Consulting Group.

Juriste de formation, Marie-Christine a débuté sa carrière en tant que Conseiller technique et chargée de communication auprès d'élus locaux et nationaux, ainsi que dans différents cabinets ministériels. Pendant plus de 10 ans elle a notamment été Directrice de la communication et Conseiller Technique au sein du Cabinet de Dominique Perben, au Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Etat et de la Décentralisation.

Marie-Christine Théron est ancienne auditrice de la 1ère session de l'IHEDATE (Institut des Hautes Etudes de l'Aménagement du Territoire). Elle est également Chevalier de la Légion d'honneur et Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

#### 2- Emplois ou fonctions occupés dans la société:

- Marie-Christine Théron est administrateur de CIFE depuis le 11 Juin 2015 ;
- Marie-Christine Théron est Présidente du Comité des rémunérations et nominations de CIFE depuis le 18 Avril 2017.

#### 3- Nombre d'actions de la société dont Marie-Christine Théron est titulaire ou porteur :

- 120 actions CIFE au nominatif en pleine propriété

Le 17 avril 2018.

## CIFE

Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital de 24 000 000 €uros

Siège social : Challenge 92, 101 Avenue François Arago – 92000 NANTERRE

RCS NANTERRE 855 800 413 – Code APE : 6420 Z

[www.infe.fr](http://www.infe.fr)

### DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 19 JUIN 2018

(Article R225-88 du Code de Commerce)

A retourner au plus tard le cinquième jour avant la réunion à :

**Compagnie Industrielle & Financière d'Entreprises  
« CIFE »  
Assemblée Générale  
1, Boulevard Salvador Allende – Immeubles Salorges II  
BP 88 652  
44186 NANTES CEDEX 4**

Je soussigné,

Nom .....  
(en capitales d'imprimerie)

Prénoms .....  
(dans l'ordre de l'état civil)

Adresse complète .....  
(en capitales d'imprimerie)

Agissant en qualité de .....

Propriétaire de ..... actions nominatives de la Société CIFE  
..... actions au porteur de la Société CIFE  
**(attestation d'inscription en compte joint)**

demande qu'il me soit adressé, sans frais, les documents visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce se rapportant à l'Assemblée Générale Mixte du 19 Juin 2018.

demande qu'il me soit adressé, sans frais, les documents visés aux articles R.225-83 du Code de Commerce se rapportant à l'Assemblée Générale Mixte du 19 Juin 2018, ayant déjà reçu les documents visés à l'article R.225-81 avec ma convocation.

Fait à  
Le  
(signature)



**IMPORTANT - QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE**



- A  Je désire assister à cette Assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire
- B  J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes

**COMPAGNIE INDUSTRIELLE  
ET  
FINANCIERE D'ENTREPRISES**

S.A.au Capital de 24 000 000 Euros  
Siège social  
101, avenue François ARAGO - 92 000 NANTERRE  
RCS NANTERRE 855 800 413

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE  
DU MARDI 19 JUIN 2018**

à 15h00 - FNTF - Salle Léon Eyrolles, 2ième étage  
3, rue de Berri, 75 008 PARIS

**CADRE RESERVE A LA SOCIETE**

Identifiant \_\_\_\_\_  
Nombre d'actions : \_\_\_\_\_ Nominatif  
\_\_\_\_\_ Porteur  
Nombre de voix : \_\_\_\_\_

<b>1</b>	<p><b>JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE</b> <b>et je l'autorise à voter en mon nom</b> dater et signer au bas du formulaire, sans rien remplir - cf. au verso renvoi (1)</p>
----------	--

<b>2</b>	<p><b>JE VOTE PAR CORRESPONDANCE</b> cf. au verso renvoi (2)</p>																																																																																																																																				
<p>Je vote <b>POUR</b> à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration à l' <b>EXCEPTION</b> de ceux que je signale en noircissant comme ceci <input type="checkbox"/> la case correspondante et pour lesquels je vote <b>CONTRE</b> ou je m'abstiens.</p>	<p>Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration, je vote en noircissant comme ceci <input type="checkbox"/> la case correspondant à mon choix.</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Oui</th> <th>Non Abst</th> <th></th> <th>Oui</th> <th>Non Abst</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td>A</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>2</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td>B</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>3</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td>C</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>4</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td>D</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>5</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td>E</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>6</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td>F</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>7</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>8</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>9</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>10</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>11</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>12</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>13</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>14</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>15</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>16</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>17</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>18</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>19</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>20</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>21</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>		Oui	Non Abst		Oui	Non Abst	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	F	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				14	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				17	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				18	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				19	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				21	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Oui	Non Abst		Oui	Non Abst																																																																																																																																
1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																
2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																
3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																
4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																
5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																
6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	F	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																
7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																			
8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																			
9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																			
10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																			
11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																			
12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																			
13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																			
14	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																			
15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																			
16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																			
17	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																			
18	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																			
19	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																			
20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																			
21	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																			

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés à l'Assemblée

- Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale de voter en mon nom
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre)
- Je donne procuration, cf. au verso renvoi (3), à M., Mme ou Mlle, Raison sociale \_\_\_\_\_ pour voter en mon nom.

<b>3</b>	<p><b>JE DONNE POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMEE</b> cf. au verso renvoi (3)</p>
<p>Je donne pouvoir à :</p> <p>M., Mme ou Mlle, Raison sociale _____</p> <p>Adresse _____</p> <p><b>pour me représenter à l'Assemblée mentionnée ci-dessus.</b></p>	

**ATTENTION**

S'il s'agit de titres au **porteur**, les présentes instructions que vous avez données, ne seront valides que si elles sont directement enregistrées par votre teneur de compte

<p><b>Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire</b> (A rectifier le cas échéant)</p>	<p><b>Date et Signature</b></p>
	<p><b>C</b></p>

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard le **14 JUIN 2018** à SA CIFE, Assemblée Générale, 1 boulevard Salvador Allende Immeuble Salorge 2 - BP 88 652 - 44186 NANTES CEDEX 4

## UTILISATION DU DOCUMENT

**A** L'actionnaire désire assister personnellement à l'Assemblée. Dans ce cas, il doit, au recto du document, cocher la case A puis dater et signer au bas du formulaire.

**B** A défaut, l'actionnaire peut utiliser le formulaire de vote. Dans ce cas il doit au recto du document, cocher la case B et choisir l'une des 3 possibilités.

- 1** donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale (dater et signer au recto sans remplir ni 2 ni 3)
- 2** voter par correspondance (cocher la case précédant le n° 2 puis dater et signer en bas du formulaire)
- 3** donner pouvoir à une personne dénommée (cocher la case précédant le n°3 puis dater et signer en bas du formulaire)

### QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, LA SIGNATURE DE L'ACTIONNAIRE EST INDISPENSABLE.

(1) Le signataire est prié d'inscrire très exactement, dans la zone réservée à cet effet, ses nom (en majuscules d'imprimerie), prénom usuel et adresse ; si ces indications figurent déjà sur le formulaire, il est demandé au signataire de les vérifier et, éventuellement, de les rectifier. Pour les Personnes Morales, indiquer les nom, prénom et qualité du signataire.

Si le signataire n'est pas lui-même un actionnaire (exemple : Administrateur légal, Nu propriétaire, Tuteur, etc ...) il doit mentionner ses nom, prénom et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

**Le formulaire adressé pour une Assemblée vaut pour les autres Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour (Art. R 225-77 alinéa 3 du Code de Commerce).**

#### POUVOIR AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE (B1) OU POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMEE (B3)

(3) Article L 225-106 du Code de Commerce (extraits) :

*I - "Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un PACS*

*Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix:*

*1°) Lorsque les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé;*

*2°) Lorsque les actions de la société sont admises aux négociations sur un système multilatéral de négociation qui se soumet aux dispositions législatives ou réglementaires visant à protéger les investisseurs contre les opérations d'initiés, les manipulations de cours et la diffusion de fausses informations dans les conditions prévues par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, figurant sur une liste arrêtée par l'Autorité dans des conditions fixées par son règlement général, et que les statuts le prévoient.*

*II - le mandat ainsi que, le cas échéant, sa révocation sont écrits et communiqués à la société. Les conditions d'application du présent alinéa sont précisées par décret en Conseil d'Etat.*

*III - Avant chaque réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires, le Président du Conseil d'Administration peut organiser la consultation des actionnaires mentionnés à l'article L 225-102 afin de leur permettre de désigner un ou plusieurs mandataires pour les représenter à l'Assemblée Générale conformément aux dispositions du présent article.*

*Cette consultation est obligatoire lorsque, les statuts ayant été modifiés en application de l'article L 225-23 ou de l'article L 225-71, l'Assemblée Générale ordinaire doit nommer au Conseil d'Administration, un ou des salariés actionnaires ou membres des Conseils de Surveillance des fonds communs de placement d'entreprise détenant des actions de la société. Cette consultation est également obligatoire lorsque l'Assemblée Générale Extraordinaire doit se prononcer sur une modification des statuts en application de l'article L 225-23 ou de l'article L 225-71.*

*Les clauses contraires aux dispositions des alinéas précédents sont réputées non écrites. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale emet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.*

*Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant".*

*NB : Si les informations contenues dans le présent formulaire sont utilisées pour un fichier nominatif informatisé, elles seront soumises aux prescriptions de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978, notamment en ce qui concerne le droit d'accès et de rectification pouvant être exercé par l'intéressé"*

#### VOTE PAR CORRESPONDANCE (B2)

(2) Article L 225-107 du Code de Commerce :

*"Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.*

*Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée, dans les conditions de délais fixées par décret. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs".*

Si vous désirez voter par correspondance vous devez obligatoirement cocher la case précédant le n°2 au recto.

Dans ce cas il vous est demandé :

##### - Pour les projets de résolutions proposés ou agréés par le Conseil d'Administration

- soit de voter "POUR" pour l'ensemble des résolutions en ne noircissant aucune case.
- soit de voter "CONTRE" ou de vous "abstenir" ce qui équivaut à voter "CONTRE" sur certaines résolutions (ou sur toutes les résolutions) en les noircissant individuellement.

##### - Pour les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration

- de voter résolution par résolution en noircissant la case correspondante de votre choix.

"En outre, pour le cas où des amendements aux résolutions présentées ou des résolutions nouvelles seraient déposés lors de l'Assemblée, nous vous demandons d'opter entre 3 solutions (pouvoir au Président de l'Assemblée Générale, abstention ou pouvoir à personne dénommée).

Vous exprimerez votre choix en noircissant la case correspondant à celui-ci".

\* Le texte des résolutions figure dans le dossier de convocation joint au présent formulaire (Art R 225-81 du Code Commerce) : ne pas utiliser à la fois : "JE VOTE PAR CORRESPONDANCE" et "JE DONNE POUVOIR A" (Art. R 225-81 alinéa 8 du code de Commerce). La langue française fait foi